

**Déversements d'eaux usées :  
L'État doit contrôler les municipalités afin de réduire les rejets**

Montréal, le 14 novembre 2018 – À la veille d'un déversement d'eaux usées non-traitées par la ville de Longueuil, un « *flushgate* » de huit jours, la Fondation Rivières demande la mise en place de six mesures permettant de réduire significativement la pollution occasionnée par les décisions municipales.

Dans une lettre transmise à la nouvelle ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Marie-Chantal Chassé, disponible sur notre site internet, la Fondation Rivières identifie des gestes concrets et simples que devrait poser le Ministère. Ceux-ci se résument ainsi : 1) désignation d'un responsable ministériel 2) identification de mesures de mitigation obligatoires 3) production d'une liste d'activités à réaliser 4) exigence de produire un rapport d'événement 5) obligation d'obtenir une autorisation ministérielle avant un déversement planifié 6) instauration d'une redevance incitative sur chaque mètre cube d'eaux usées déversé.

Dans le cas de Longueuil, où une conduite de 16 mètres dans le lit du Saint-Laurent doit être remplacée, il est constaté que le contrat avec l'entrepreneur, payé à taux horaire, ne prévoit pas de clause incitative à une réalisation rapide des travaux. Des industries sont également présentes sur le territoire touché et un inventaire accompagné de mesures de mitigations, dans de telles situations, est souhaitable.

« La population veut avoir l'assurance, avec raison, que tous les efforts raisonnables ont été réalisés afin de minimiser les déversements » déclare Alain Saladzius, ingénieur et président de la Fondation Rivières, tout en ajoutant que « le gouvernement n'a pas encore mis en place, depuis le *flushgate* de Montréal en 2015, des conditions qui permettent d'identifier les meilleures pratiques ».

À l'instar des 93 municipalités qui rejettent encore des eaux usées non-traitées directement dans l'environnement, le gouvernement doit désigner des experts afin de les accompagner pour régler ces problèmes qui perdurent.

*La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.*

-30-

Pour informations : Alain Saladzius, ing., président  
514 924-2013  
[presidence@fondationrivieres.org](mailto:presidence@fondationrivieres.org)